



Rendez-vous A.P.D.E.N./ CLEMI

Compte rendu des échanges

jeudi 28 juin 2018, par [G. Sogliuzzo](#)

Le 11 juin 2018, l'A.P.D.E.N., représentée par Géraldine Gosselin, Héloïse Lécaudé et Claire Rouveron, a rencontré des représentant.e.s du CLEMI : Serge Barbet, journaliste de métier et directeur délégué du CLEMI depuis mai 2017 ; Isabelle Féroc-Dumez, maître de conférence en SIC à l'université de Poitiers, au labo Techné et à l'ESPE, directrice scientifique et pédagogique du CLEMI ; Virginie Sassoon, docteure en SIC, responsable du pôle Labo-Formation, et Elsie Russier, professeure documentaliste, formatrice détachée au CLEMI, membre du pôle Labo-Formation.

Ce rendez-vous s'est tenu à l'initiative de M. Barbet, qui a sollicité l'association dans le but d'échanger sur l'EMI ; cette « éducation à » est en effet politiquement de plus en plus visible, et le.la professeur.e documentaliste, « enseignant et maître d'œuvre de de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias » chargé de « former tous les élèves à l'information documentation », a par ailleurs pour mission d'y contribuer [\[1\]](#).

Présentation du CLEMI

Le CLEMI a été créé il y a 35 ans et a connu, récemment, une évolution importante, en intégrant le réseau Canopé ; celui-ci, constituant désormais un établissement unique, relève d'une comptabilité globale pour tous ses ateliers et branches. Plus de 30 établissements ont ainsi été regroupés dans un réseau concernant environ 1500 collaborateurs. Il comprend 102 ateliers territoriaux, sous l'appellation *Ateliers CANOPE*, conçus comme des tiers lieux sur le modèle des *learning centers*, et encore en cours d'évolution et de transformation. Au sein de cette structure globale, une vingtaine de personnes sont employées par le CLEMI, et réparties en trois pôles : *Labo* (formation et animation du réseau des coordonnateur.trice.s), *Studio* (production de ressources), et *Communication* (organisation des actions à destination des établissements, notamment de la *Semaine de la presse et des médias dans l'école*).

Serge Barbet revient sur ce qui constitue pour lui une singularité et une force du CLEMI : son réseau de coordonnateur.trice.s académiques. Il précise néanmoins que ces dernier.e.s ne bénéficient pas d'un statut national unique mais relèvent, à l'inverse, de cadres très divers en fonction des académies, selon les orientations données par le.la recteur.trice, sous l'autorité duquel.de laquelle ils.elles sont placé.e.s. Dans certaines académies, on note la présence de délégué.e.s dont l'action relève des prérogatives de la DANE ou de la DAAC. Les moyens financiers attribués sont également très variables d'une académie à l'autre. Selon Serge Barbet, après une année à la direction du CLEMI, ce réseau de praticien.ne.s, d'enseignant.e.s, d'universitaires, mais également de journalistes est une vraie richesse. Il nous informe que la formation des coordonnateur.trice.s académiques est en cours de rationalisation.

Le CLEMI est en outre doté d'un conseil d'orientation et de perfectionnement, composé de

représentant.e.s du Ministère de l'Éducation nationale et du monde des médias, par le biais des syndicats. Ce conseil est composé de groupes de travail qui étudient, par exemple, les pratiques informationnelles des jeunes, les aspects juridiques de l'EMI et les stratégies de partenariat et de mobilisation dans les actions éducatives du CLEMI. Serge Barbet énumère, par la suite, les différentes actions proposées aux établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degrés, ainsi que l'activité éditoriale du CLEMI. Il conclut son propos en affirmant sa volonté de travailler avec l'A.P.D.E.N., de réfléchir collégialement sur les modalités que pourrait prendre ce partenariat. Il précise que cet entretien n'est pas une commande institutionnelle, le conseil d'orientation du CLEMI garantissant par ailleurs l'indépendance de la structure.

Présentation de l'A.P.D.E.N.

Héloïse Lécaudé introduit l'Association, déjà connue par ailleurs de nos interlocuteur.trice.s, et leur remet un document de présentation synthétique ainsi que des exemplaires de la revue professionnelle *Mediadoc*. Elle explique le mode de fonctionnement de l'association, ses mandats et orientations et les axes de travail pour l'année en cours. Elle rappelle également que l'A.P.D.E.N., en tant qu'instance de réflexion sur la pratique et l'évolution de la profession, a œuvré pour la création du CAPES de documentation en 1989, dont les trente ans d'existence seront célébrés lors du prochain congrès de l'association, du 22 au 24 mars 2019 à Grenoble. Ce 11^e congrès sera l'occasion d'interroger la publication sur le web comme objet pédagogique et didactique pour les professeur.e.s documentalistes.

Nous nous enquérons, auprès de nos interlocuteur.trice.s, de la bonne réception de l'appel à communication [2] dont ils ont été destinataires il y a quelques semaines. Elsie Russier nous assure en avoir pris connaissance et nous informe que notre proposition est en cours d'examen au sein de leur structure.

Temps d'échanges

Nous appuyant sur notre circulaire de missions [3], nous réaffirmons notre expertise spécifique, dans le champ d'un enseignement de l'information-documentation que l'institution nous charge explicitement de dispenser à tous élèves ; nous considérons que notre contribution à l'Éducation aux Médias et à l'Information, composante de cet enseignement, est de fait légitime, pour ne pas dire « naturelle » eu égard à la formation initiale des professeur.e.s documentalistes en Sciences de l'Information et de la Communication.

Nous abordons à ce sujet la question de la visibilité du.de la professeur.e documentaliste dans les dispositifs relevant de l'EMI et la communication du CLEMI. Nous signalons que la profession ressent une certaine dépossession et un sentiment d'invisibilité institutionnelle. Par exemple, le.la professeur.e documentaliste n'apparaît pas sur la page Eduscol EMI. M. Barbet nous affirme avoir le même ressenti pour le CLEMI, absent également de la page Eduscol. Cependant, il nous affirme prendre le parti, pour sa part, de citer systématiquement les professeur.e.s documentalistes lors de ses diverses interventions, institutionnelles ou médiatiques.

Nous notons néanmoins, dans les publications même du CLEMI, un manque de visibilité des professeur.e.s documentalistes, malgré la filiation directe entre les contenus en EMI et les travaux de didactique menés par ces enseignant.e.s. M^{me} Féroc-Dumez nous répond que l'action du CLEMI est nécessairement transdisciplinaire, et doit prendre également en compte le premier degré, au sein duquel n'exercent pas les professeur.es documentalistes. Cependant, Elsie Russier, indique qu'environ la moitié des coordonnateur.trice.s académiques du CLEMI sont des professeur.e.s documentalistes, qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de celui-ci.

Nous interpellons ensuite nos interlocuteur.trice.s sur la question du.de la référent.e EMI, qui n'est manifestement pas déployé.e de la même façon selon les académies. Il s'agit en effet d'un statut qui n'est pas institutionnalisé, et qui relève de la décision du.de la recteur.trice d'académie.

Nous concluons nos échanges en actant la mise en œuvre, dans nos structures respectives, d'un travail de réflexion interne visant à examiner les possibilités d'une collaboration équilibrée, sur la base de pistes diverses. Une nouvelle rencontre permettra ensuite de faire le point et d'établir d'éventuelles voies de travail concertées.

Notes

[1] Les missions des professeurs documentalistes. Circulaire n°2017-051 du 28 mars 2017. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

[2] A consulter sur : <http://www.apden.org/Appel-a-communication.html>

[3] Les missions des professeurs documentalistes. Circulaire n°2017-051 du 28 mars 2017. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733